
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du budget du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 5 janvier 2010, à compter de 20 heures 30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Sylvette Savaria et les conseillers, messieurs André Allard, Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Jutras, maire.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorière et directeur général assure le greffe de la session.

A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Le maire déclare la session ouverte à 20 heures 30

2010-01-08

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Budget 2010 – Adoption ;
3. Règlement de taxation n° 261 – Avis de motion ;
4. Période de questions du public ;
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2010-01-09

2. BUDGET 2010- ADOPTION:

Sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert il est résolu à la majorité des voix d'adopter le budget 2010 tel que présenté, avec des dépenses et des revenus égaux de 796 689 \$.

ADOPTÉE

2010-01-10

3. RÈGLEMENT DE TAXATION N° 261 – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Plouffe, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement relatif à la taxation pour l'année financière 2010, un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

4. PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les citoyens dans l'assistance.

2010-01-11

5. CLOTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 20 h 40.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général